

«C'est une urgence»: les députés s'alarment des conséquences du Covid sur les jeunes

PAR FAÏZA ZEROUALA ET KHEDIDJA ZEROUALI
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020



Le rapport issu de la commission parlementaire a été voté à l'unanimité. La rapporteuse, Marie-George Buffet, espère que « ça fera bouger l'exécutif ». © Stéphane LEMOUTON / POOL / AFP

Fracture numérique, décrochage scolaire, précarité étudiante et médecine scolaire aux abois... Le rapport de la commission d'enquête sur l'impact de l'épidémie sur les enfants et la jeunesse vient d'être voté. L'une de ses propositions est l'accès au RSA dès 18 ans.

L'exécutif multiplie les prises de parole dirigées vers la jeunesse, qu'il semble percevoir comme un bloc unique, homogène et branché en permanence sur les réseaux sociaux sur lesquels ils s'adressent à eux. Or, il faudra plus que des discours et des interviews sur des radios branchées pour endiguer un fossé qui ne cesse de se creuser. Après l'Observatoire des inégalités, c'est au tour de l'Assemblée nationale d'alerter sur l'impact désastreux du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse, et notamment les plus précaires.

Pendant quatre mois, et après plus de 80 heures d'auditions, les parlementaires ont publié, mercredi 16 décembre, un rapport de commission d'enquête, long de près de 260 pages, portant plus de 80 propositions, pour « mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid-19 sur les enfants et la jeunesse ». La commission est présidée par la députée LREM Sandrine Mörch, aux côtés de la rapporteuse PCF, Marie-George Buffet, ancienne ministre de la jeunesse et des sports.

« Il faut que ces sujets trouvent leur place dans l'hémicycle ! L'enfant et le jeune sont traités par rapport à l'éducation nationale, l'enseignement

supérieur... Mais il n'y a pas de réflexion publique, de discours politique sur les enfants ou les jeunes, en dehors de leur place à l'école, à l'université. C'est une urgence », assure la députée communiste auprès de Mediapart.

L'épidémie, qui touche principalement les personnes âgées, a aussi eu de fortes répercussions sur la santé des enfants et des jeunes, et en premier lieu, les plus pauvres.

Les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) interrogés par les parlementaires s'inquiètent des effets de la sédentarité sur leurs élèves et mettent en évidence « une prise de masse corporelle grasseuse, ainsi qu'une diminution de leurs capacités physiques », chez les plus défavorisés d'entre eux. « D'autre part, la fermeture des cantines scolaires a entraîné des frais, les familles ayant dû prendre en charge ces repas sans bénéficier des subventions qui constituent les tarifs sociaux », peut-on aussi lire dans le rapport.

Les parlementaires pointent aussi du doigt les lourdes conséquences en termes de santé mentale qu'ont eues les différents confinements et autres mesures de distanciation sociale. « Le nombre de morts s'est égrené, jour après jour, aussi dans les oreilles des enfants, s'inquiète la rapporteuse. La santé mentale n'est pas du tout prise en compte par les politiques publiques, dans cette crise. Au conseil scientifique, il n'y a aucun représentant de la médecine psychiatrique ou psychologique ! » Ainsi, le rapport voté à l'unanimité propose d'intégrer un pédopsychiatre et la défenseure des enfants au sein du conseil scientifique.

Il y a aussi la solitude des étudiants confinés **dans leurs étroites chambres du Crous**, ceux qui ne pouvaient pas rentrer chez leurs parents parce qu'étudiants étrangers ou ultramarins. Et face à la détresse psychologique qu'ils sont nombreux à décrire, notamment auprès de Mediapart, les moyens restent trop faibles.

« Il faut multiplier la présence des psychologues dans les centres dédiés aux étudiants ! C'est vrai à l'université, mais aussi au primaire et au secondaire où la médecine scolaire est à l'abandon. Il y a les

manques en termes de moyens financiers, mais pas que. Il y a aussi des postes non pourvus parce que la profession, les salaires, ne sont pas attractifs », ajoute encore Marie-George Buffet.



Le rapport issu de la commission parlementaire a été voté à l'unanimité. La rapporteuse, Marie-George Buffet, espère que « ça fera bouger l'exécutif ». © Stéphane LEMOUTON / POOL / AFP

Ainsi, parmi les 80 propositions du rapport, on retrouve le renforcement des « *moyens humains et matériels de l'ensemble des structures participant aux dispositifs de la santé universitaire* », ainsi qu'une amélioration de « *l'attractivité des professions de santé scolaire* », notamment en revalorisant « *les rémunérations et les carrières pour les médecins, infirmiers, assistants sociaux et psychologues scolaires, et [en augmentant] le nombre de postes ouverts* ».

La commission parlementaire est revenue longuement sur la fermeture des établissements scolaires, dès le 16 mars. Elle dresse, de manière clinique, la liste des dommages engendrés par ce confinement, notamment sur le plan des inégalités.

Une certitude a émergé lors de ce travail : plus que jamais l'absence d'école pendant plus de deux mois, « *une césure sans précédent dans la scolarité des enfants* », a démontré à quel point elle est importante dans la construction des enfants. La mission considère même que « *la fermeture des écoles est un puissant facteur de creusement des inégalités entre ceux qui en ont besoin et ceux qui en ont absolument besoin* ».

En effet, les équipes pédagogiques ont dû composer avec l'absence d'équipement ou de connexions internet chez les familles les plus précaires. D'après la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la proportion de foyers n'ayant pas accès à un ordinateur est de 10 %. Et ceux qui ne disposent pas d'une connexion internet qui fonctionne correctement est de

11 %. « *Ceux-ci sont minoritaires mais non marginaux* », indique le rapport. Les déserts numériques et les difficultés d'accès à internet, notamment dans les territoires ruraux, sont aussi pointés par la mission.

Sans compter que les outils fournis par l'éducation nationale n'ont pas été d'une efficacité à toute épreuve. Les serveurs sont apparus comme sous-dimensionnés et les ENT, les espaces numériques de travail, également. Résultat, les enseignants ont dû faire preuve d'ingéniosité. Ils se sont tournés « *vers de nombreuses solutions différentes, parfois peu compatibles avec le RGPD [Règlement général de protection des données – ndlr]* ».

La mission appelle à engager des mesures pour y remédier. « *La prise de conscience est réelle et le confinement a eu le mérite de faire faire un bond technologique à de nombreux enseignants, notamment ceux qui étaient jusque-là les plus éloignés du numérique.* » Elle propose de mieux former les enseignants au numérique et d'associer le secteur associatif pour aider les familles à s'initier à l'informatique. La mission incite le gouvernement à mettre à disposition du matériel dans les établissements scolaires.

Le confinement a toutefois, et c'est un point positif, révélé la force du lien entre les professeurs et les familles de leurs élèves. Les premiers se sont adaptés en quelques jours à peine pour basculer vers l'enseignement à distance. Une solidarité forte s'est manifestée à cette occasion. « *Sans formation particulière, nombre d'entre eux ont trouvé le ton juste et ont su entretenir un lien social et maintenir le lien professeur/élève* », retrace la mission. Ils ont aussi dû gérer les situations sociales et financières parfois délicates des familles.

La rapporteuse Marie-George Buffet le raconte. « *Dans les hôtels sociaux, des femmes nous ont expliqué comment avec leurs portables, elles essayaient d'établir les liens nécessaires à la continuité pédagogiques. Parfois, certaines osaient dire à l'enseignant, au directeur, la situation dans laquelle se trouvait leur famille. Et en général, la réponse*

était tout à fait formidable, avec des professeurs qui venaient porter les devoirs, qui venaient voir les enfants. »

La rapporteure déplore **la polémique** qui a éclaté lorsque des médias ont estimé que 4 à 5 % des enseignants avaient disparu des radars pendant la période. Elle condamne *« ces poussées démagogiques qui s'attaquent à l'ensemble d'une profession en se fondant sur des chiffres non étayés »*.

La solidarité s'est aussi exprimée par le volontariat des enseignants qui ont accueilli dans les écoles jusqu'à 115 000 enfants de soignants et autres professions prioritaires au cours du mois d'avril 2020.

Le creusement des inégalités à l'école

D'autres ont connu un basculement dans la pauvreté et l'école est aussi parfois malheureusement le lieu où certains enfants mangent leur seul repas complet. *« Les parents qui avaient des boulots précaires, intérimaires, payés au noir, ont perdu leur travail, ça a impacté les enfants. Même constat pour les étudiants, qui se sont retrouvés avec la bourse uniquement. Allez vivre avec 400 euros, en payant une chambre, les charges qui vont avec, la couverture sociale, les frais de fournitures scolaires... Beaucoup se retrouvent en difficulté pour se nourrir »*, rapporte aussi Marie-George Buffet.

La reprise a été parfois chaotique pour les enfants en situation de handicap, hors ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), et encore plus pour les enfants autistes. Leurs AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) étant absents ou en arrêt de travail.

Elle a aussi été inégale selon les endroits. *« En effet, sur un même bassin de vie, le département des Yvelines a ouvert 99 % de ses écoles pour accueillir 19 % des élèves lorsque le département de Seine-Saint-Denis n'a pu ouvrir que 66 % de ses écoles et n'accueillir que 9 % des élèves. Les départements d'outre-mer n'ont que peu repris les enseignements dans les établissements jusqu'aux vacances estivales. La Martinique n'accueillait aucun élève le 28 avril et la Guadeloupe 2 %. »*

Les classes populaires ont été plus frileuses pour remettre leurs enfants à l'école, dans ce moment entre mai et juillet où celle-ci n'a pas été réellement obligatoire. La mission salue toutefois la mise en place des « vacances apprenantes » avec le dispositif « École ouverte », l'accueil de loisirs ainsi que les colonies de vacances. Elle appelle à pérenniser les crédits destinés aux colonies de vacances au sein du programme.

La période du confinement a été un puissant facteur d'aggravation des inégalités scolaires. **Le décrochage scolaire** a été important. Des élèves ne répondaient pas aux sollicitations des professeurs. Selon le ministère, au collège, sur les quatre niveaux, environ 4,7 % des élèves sont non répondants. Ce chiffre atteint 10,3 % pour les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en lycée d'enseignement général et technologique. Le taux est de 3 % en voie générale et de 6,6 % en voie technologique. En lycée professionnel, 9,7 % des élèves sont non répondants.

Là encore, ces chiffres cachent de fortes disparités, explique le rapport. *« Une seule comparaison, présentée par Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse, qui était jusqu'en juillet 2020 recteur de l'académie de Guadeloupe, l'illustre : "À la Guadeloupe, nous avons perdu pratiquement 18 % des élèves. C'est énorme. Pour Toulouse, c'est un peu moins de 5 %". »*

La mission propose de créer un Observatoire national du décrochage scolaire auprès du ministre chargé de l'éducation nationale.

Sur le plan des résultats scolaires proprement dits, la situation est là aussi disparate. Malgré les efforts, les élèves les plus fragiles ont été ébranlés par le confinement.

La mission déplore toutefois que la rentrée 2020 ait été présentée comme « normale » par le ministre, alors qu'elle ne l'est pas. Elle regrette que les programmes n'aient pas été adaptés et que la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, et son organisation particulière, n'ait pas été repoussée à l'année prochaine pour plus de sérénité.

La mission insiste aussi sur le stress généré par la situation, chez les enseignants, les élèves et les étudiants, avec toutes les répercussions et le mal-être que cela engendre. Elle invite le gouvernement à prendre en compte cette dimension.

Dans son interview du 4 décembre accordée à Brut, Emmanuel Macron est revenu en longueur sur la crise sociale et économique qui arrive et qui touchera, en premier, les jeunes. Il a, entre autres, annoncé une nouvelle aide exceptionnelle pour les jeunes en situation de précarité ainsi qu'une amélioration des bourses du Crous.

L'aide qui devrait être versée serait de 150 euros, comme celles versées précédemment, une somme qui ne viendra pas éponger les nombreuses dettes que certains étudiants et jeunes travailleurs ont accumulées depuis le début de la crise : *« Ils doivent composer avec la solitude, les cours à distance mais aussi avec la perte de leur job étudiant, qui a entraîné une grande précarité. »*

Marie-George Buffet rapporte, d'ailleurs, l'unanimité des associations caritatives très inquiètes de voir débarquer de nouveaux bénéficiaires, jeunes et souvent étudiants. *« Ce ne sont pas 150 euros, accordés une fois, qui vont résoudre le gouffre financier dans lequel certains étudiants sont »,* s'inquiète-t-elle.

Dans le rapport, la députée communiste souligne également *« la nécessité d'assurer que les crédits votés dans le cadre du plan “Un jeune une solution”, notamment ceux ayant trait à la “garantie jeunes” et au dispositif PACEA [parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie – ndlr], parviennent suffisamment tôt aux missions locales »*. Les parlementaires demandent aussi la clarification de la

prise en charge de la couverture sociale des jeunes apprentis qui n'ont pas encore signé leur contrat avec une entreprise.

Parmi les multiples propositions que met en avant le rapport, l'une d'entre elles ne manquera pas d'attirer l'attention de l'exécutif : l'accès au RSA dès 18 ans. Le dispositif n'est jusqu'ici accessible qu'aux adultes à partir de 25 ans, un non-sens pour la rapporteuse. *« Il y a une telle précarité chez les jeunes, que le gouvernement ne pourra pas faire l'économie d'accorder le RSA à partir de 18 ans. Peut-être qu'ils l'appelleront autrement, mais ils seront dans l'obligation de le faire. Ou alors ça veut dire qu'on laisse beaucoup de jeunes partir dans la misère. »*

Le rapport de la commission, présidée par une députée de la République en marche, a été voté à l'unanimité alors même que le président écartait, il y a peu, toute hausse du RSA ou extension aux 18-25 ans. La commission qui porte ce rapport est composée de 29 députés, dont 14 membres de LREM.

Selon nos informations, le point de désaccord le plus fort entre les députés de la commission était justement l'accès au RSA dès 18 ans. De leur côté, les députés LREM plaident plutôt pour l'extension de la « garantie jeune ». Ils ont, cependant, tous voté le rapport dans lequel est inscrite l'extension du RSA dès la majorité.

Dans son interview du 14 octobre accordée à TF1 et France 2, le chef de l'État expliquait que cela ne favorise pas un retour à l'activité. *« Plus on augmente de manière unilatérale tous nos minima sociaux – on ne les rabaisse jamais après –, plus on rend difficile le retour à l'activité. C'est ce que l'on a constaté »,* arguait alors le président. Un « on » dont on se demande encore qui il englobe puisque les associations de lutte contre la pauvreté, les travailleurs sociaux, et aujourd'hui des députés, semblent penser le contraire.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.